



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Haute-Savoie

INFIRMIERS FACILITER ET SOUTENIR L'EXERCICE LIBÉRAL EN HAUTE-SAVOIE

LE PROGRAMME DE L'APRÈS-MIDI

PROGRAMME DE L'APRÈS-MIDI

14h30 Accueil et ouverture par Romain HENRY, Directeur Adjoint de la CPAM de Haute-Savoie

Présentation des partenaires: syndicats infirmiers, Ordre Infirmier, URPS

15h Stands thématiques

- installation
- exercice libéral au quotidien

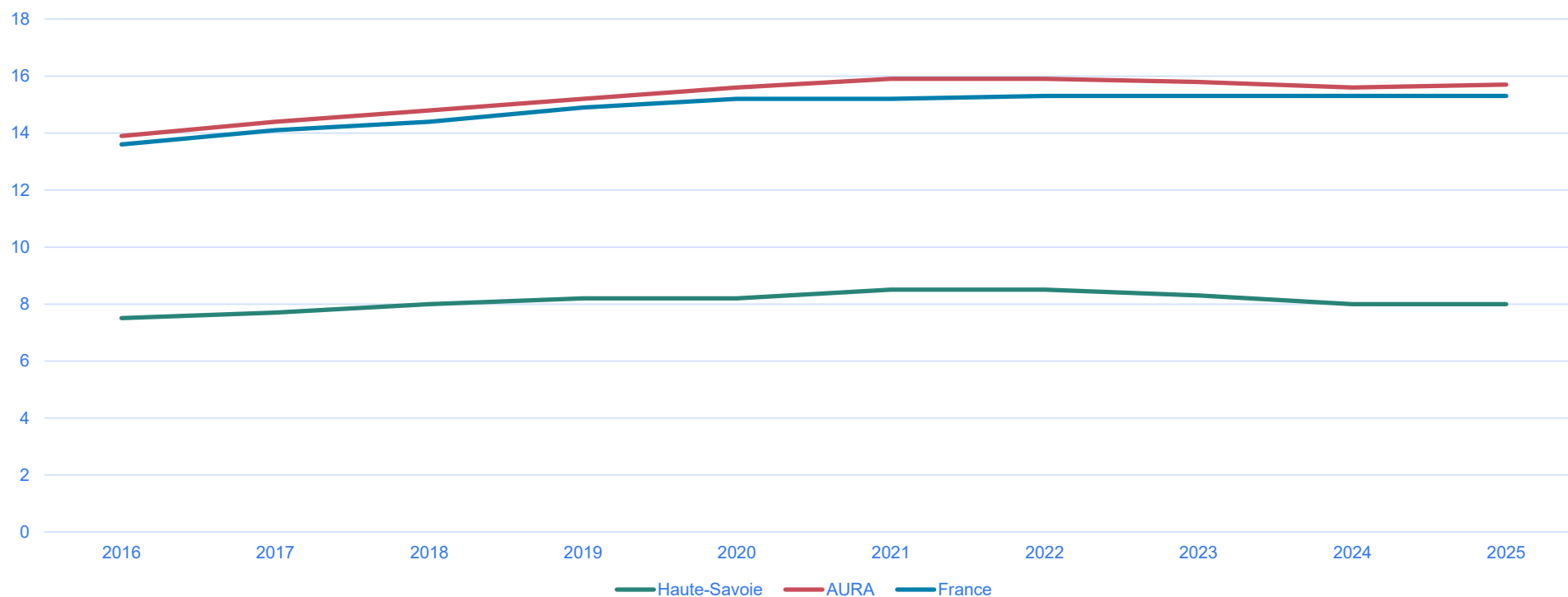
16h30 Les infirmiers, acteurs clés de la prévention

16h50 Conclusion et perspectives

DÉMOGRAPHIE INFIRMIÈRE

UNE DENSITÉ LOCALE D'INFIRMIERS LIBÉRAUX PARTICULIÈREMENT FRAGILE

Densité d'infirmiers pour 10 000 habitants



L'offre infirmière libérale départementale est actuellement de 49% inférieure à la moyenne régionale et de 47,2% à la moyenne nationale.

LES NOUVELLES AIDES LOCALES

UNE VOLONTÉ CLAIRE DE LA CPAM DE CONSOLIDER L'OFFRE INFIRMIÈRE

- **Deuxième semestre 2024:** Diagnostic d'une situation critique de l'offre infirmière libérale sur plusieurs points du territoire Haut-Savoyard posé par la CPAM en marge du dialogue transfrontalier
- **2025** Propositions et échanges avec l'échelon national (CNAM/ Ministère) permettant d'étudier une réponse aux difficultés locales
- **2026:** Collaboration CPAM/ ARS dans le cadre d'une révision du zonage infirmier, pour décliner une aide majorée exceptionnelle à l'installation et au maintien d'activité libérale infirmière en zone frontalière suisse, pour application en septembre 2026

C'est donc, en complément des avancées conventionnelles récentes (avenant du 31/3/2026), un moment très important pour l'attractivité du métier infirmier en Haute-Savoie et une occasion privilégiée pour échanger autour de l'installation et l'exercice libéral en Haute-Savoie.

LES TERRITOIRES CONCERNÉS

A compter de septembre 2026, quatre bassins de vie seront éligibles à des aides conventionnelles majorées de 20%:

- **Annemasse**
- **Saint-Julien-en-Genevois**
- **La Roche-sur-Foron**

Ces territoires représentent une population de 143 000 habitants en Haute-Savoie.

Une aide équivalente sera disponible pour **un bassin de vie de l'Ain**.

LES AIDES DISPONIBLES

	Zones très sous-dotée du 74	3 bassins de vie très sous-dotés frontaliers prioritaires (Annemasse, St Julien, La Roche/Foron)
CAPII – Contrat d’aide à la première installation infirmier	37 500 € / 5 ans	45 000€/ 5 ans
CAII – Contrat d’aide à l’installation	27 500 € / 5 ans	33 000€/ 5 ans
CAMI – Contrat d’aide au maintien infirmier	3 000 €/an	3 600€/ an

Venez échanger au sujet de vos projets d’installation sur notre stand dédié!

Pour les infirmiers installés sur d’autres territoires, échangez avec nous sur la facilitation de l’exercice libéral sur un deuxième stand.

FOCUS PRÉVENTION

La loi infirmière du 27 juin 2025 et l'accord conventionnel du 31 mars 2026 représentent des avancées majeures pour le rôle des infirmiers en prévention.

Nous vous recommandons de revenir en salle pour assister à la présentation du CIDOI et du département prévention de la CPAM à 16h30

PRÉSENTATION DES PARTENAIRES

LES SYNDICATS INFIRMIERS



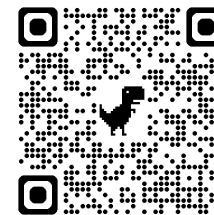
Depuis sa naissance en 1999, Convergence Infirmière n'a eu de cesse de se battre pour les infirmières et les infirmiers libéraux : empêcher ou dénoncer les mauvaises décisions, lutter ou obtenir des avancées importantes pour la profession.



La FNI est le premier syndicat représentatif des infirmiers libéraux en France. Association Loi 1901 fondée en 1949 elle œuvre pour la défense et la promotion de la profession, en négociant avec les autorités de santé et en accompagnant les infirmiers dans leur pratique quotidienne.



Le **Syndicat des infirmières et infirmiers libéraux (Sniiil)** naît à Toulouse en 1973 de la volonté d'infirmières et infirmiers libéraux engagés pour la profession. **Durant plus de 50 ans**, le Sniiil a acquis une autonomie, une renommée auprès des instances, pour devenir **un acteur incontournable du système de santé**.



L'ORDRE INFIRMIER

L'URPS INFIRMIER



URPS

INFIRMIERS LIBÉRAUX
AUVERGNE RHÔNE-ALPES



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Haute-Savoie

L'URPS INFIRMIERS LIBÉRAUX AUVERGNE RHÔNE-ALPES :

l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional, notamment à la préparation du projet régional de santé et à sa mise en œuvre.

<https://urps-inf-aura.fr/>

Ses Missions

- **Promouvoir la structure du système de santé**
- **Valoriser la place des soins infirmiers libéraux dans le schéma régional de santé**
- **Participer à toutes les commissions et groupes de travail mis en place par l'ARS**

COMMENT SONT FINANCÉES LES URPS ?

Qu'est-ce que la Contribution aux unions régionales des professionnels de santé (Curps) ?

- Les professions libérales de santé sont représentées par des unions régionales des professionnels de santé qui contribuent à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional, notamment à la préparation du projet régional de santé et à sa mise en œuvre.
- Ces unions sont financées par une contribution recouvrée par l'Urssaf : la contribution aux unions régionales des professionnels de santé (Curps).

L'URPS ET SES RÉALISATI ONS

- ARS et CPAM
- INTER URPS
- Colloque Régional Infirmier
- IdeLine
- SIO
- Infirmiers Eclaireurs
- Site Internet

L'URPS ET SES RÉALISATI ONS

- **ARS et CPAM** : Participation aux projets de santé régionaux
- **INTER URPS** : Missions transversales

L'URPS ET SES RÉALISATION S



2022 : Infirmier Libéral Référent : Porte d'accès aux soins et à la prévention de proximité



2023 : Infirmier Libéral de premier recours : de la prévention populationnelle au parcours de soins individualisé



2024 : Les Infirmiers Libéraux au chevet des Soins Non Programmés à Domicile



2025 : Prévention et consultation infirmière en accès direct : le Duo Gagnant

2026

5 ÈME ÉDITION



Loi infirmière
Prescription
Décrets d'application
Libéral
Arrêtés

COLLOQUE RÉGIONAL INFIRMIER
La loi Infirmière : arrêtés et décrets d'application

 **URPS**
INFIRMIERS LIBÉRAUX
AUVERGNE RHÔNE-ALPES

www.colloque-regional-infirmier.fr

MARDI 13 OCTOBRE 2026
PALAIS DES CONGRÈS
SAINT-ETIENNE



Présentation 2026 - URPS Infirmiers
ARA Catherine JAMET



Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

Haute-Savoie

L'URPS ET SES RÉALISATION S



IdeLine est une plateforme de mise en relation d'infirmiers libéraux de la région Auvergne Rhône-Alpes avec les établissements de santé. L'objectif est d'améliorer l'organisation des parcours de soins et le retour à domicile dans l'intérêt et le respect du patient.



Le SERVICE INFIRMIER D'ORIENTATION est un service infirmier qui

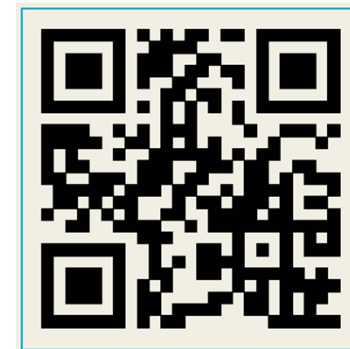
- Fonctionne avec des infirmiers orienteurs
- Régule des demandes de soins infirmiers à domicile

L'URPS ET SES RÉALISATION S



Web application qui sert aux infirmiers libéraux installés à déclarer des effets indésirables au détour de leurs tournées

Cette association s'étend sur plusieurs régions



voie

L'URPS ET SES RÉALISATION S

Site Internet : <https://urps-inf-aura.fr/>

- actualité
- fiches techniques
- Replay des colloques
- Webinaires



Une cellule d'aide à
disposition des infirmiers
libéraux

projets@urps-inf-aura.fr
Tél : 04 73 14 622 22

Inscrivez vous
pour recevoir l'information
de l'URPS INFIRMIERS



La représentativité infirmière libérale dans les URPS

Report des élections URPS en 2027 :

- Suite à une modification (*voulue par le ministère de la Santé*) de la représentativité syndicale, les Infirmiers Libéraux voteront pour un syndicat (*et plus pour des personnes*)
- La représentativité se fera en fonction du pourcentage de voix
- Chaque syndicat désignera ses élus

**IL EST TRES IMPORTANT QUE
VOUS PARTICIPIEZ A CE VOTE**



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Inscrivez vous
pour recevoir l'information
de l'URPS INFIRMIERS



QUESTIONS/ RÉPONSES

TEMPS DÉDIÉ AUX STAND THÉMATIQUES

Nous vous invitons à vous rendre maintenant dans l'espace dédié aux installations et à la facilitation de l'exercice libéral.

Vous pourrez échanger avec les équipes de la CPAM et nos partenaires sur vos projets et votre quotidien d'infirmier libéral.

Nous vous proposons ensuite de revenir à 16h30 pour des informations sur la prévention.

CPAM HAUTE-SAVOIE · DÉPARTEMENT PRÉVENTION

Les infirmiers, acteurs clés de la prévention

Vaccination · Bilan de prévention · Dépistages organisés · Perspectives

Événement infirmier 30 juin 2026 · Annecy

Intervenant:

Fabienne DURAND - CDOi

Aurelie ZULIAN - Département Prévention – CPAM Haute-Savoie

UN CADRE EN PLEINE ÉVOLUTION



Les réformes récentes reconnaissent pleinement les compétences infirmières

2023

Décret du 8 août 2023

Les infirmiers peuvent désormais prescrire et administrer l'ensemble des vaccins du calendrier vaccinal, après formation préalable – sans prescription médicale préalable.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047948973>

2025

Loi du 27 juin 2025 (Loi infirmière)

Consécration législative du diagnostic infirmier, des consultations infirmières et d'un pouvoir de prescription autonome sur les produits de santé et examens complémentaires.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051806032>

2025

Décret du 24 décembre 2025

Inscription dans le code de la santé publique des missions de dépistage, repérage, éducation thérapeutique et de santé publique en prévention communautaire.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053165854>

 Ces évolutions partent d'une vision reconnue du diagnostic infirmier : les infirmiers co-construisent la prévention, ils ne l'appliquent pas seulement.

VACCINATION : UN RÔLE HISTORIQUE, DES COMPÉTENCES ÉLARGIES



L' évolution du role vaccinal infirmier

Le nouveau cadre vaccinal infirmier a été posé par le **décret n° 2023-736 du 8 août 2023**, qui s'appuie sur les recommandations officielles (HAS, calendrier vaccinal).

Il précise :

- les vaccins que l'IDE peut prescrire,
- les conditions d'administration (formation, questionnaire pré vaccinal),
- les obligations de traçabilité,
- les formalités de déclaration des effets indésirables graves.

Rappel : Pour pouvoir ajouter cette corde à votre arc, vous devez avoir suivi une formation spécifique reconnue et déclarer cette activité de prescription à l'ordre infirmier.

Chiffres clés

132

infirmiers déclarent une activité de prescription vaccinale (juin 2025) sur 7372 inscrits à l'Ordre en Haute-Savoie

7%

des vaccinations de la population cible effectuée par un IDE en Haute-Savoie (moyenne AURA : 12%)

98 522

Hauts-Savoyards vaccinés contre la grippe en 2025-2026

48,6 %

de couverture vaccinale grippe en Haute-Savoie

53,2 %

en AURA
Campagne 2025-2026

57,40 %

de couverture grippe chez les Plus de 65 ans en ALD

21,41%

Moins de 65 ans en ALD

Marge de progression importante

→ En Haute-Savoie, les infirmiers libéraux sont au premier rang des campagnes vaccinales – un levier majeur pour améliorer la couverture départementale.

PLACE DE L'INFIRMIER DANS LE PARCOURS VACCINAL



L'IDEL occupe une place stratégique dans la vaccination. Il est aux premières loges pour :

- évaluer le statut vaccinal,
- identifier les vaccins qui n'ont pas été faits ou les schémas incomplets,
- repérer ceux à rattraper ou à programmer.

Il informe le patient, l'écoute, répond à ses questions, rassure. Quand le patient est prêt : il recueille le consentement, administre le vaccin, assure la surveillance post-vaccinale immédiate, repère et déclare les éventuels effets secondaires, trace l'acte ... et reprogramme le prochain vaccin si nécessaire.

Participer à l'amélioration de la couverture vaccinale répond pleinement aux missions de santé publique que les infirmiers doivent mener à bien.

FAQ VACCINATION IDE

L'infirmier peut-il prescrire les vaccins ?

Oui, depuis le décret du 8 août 2023, les infirmiers **peuvent prescrire et administrer** les vaccins figurant au **calendrier vaccinal pour les personnes âgées de 11 ans et plus**. Les vaccins hors calendrier et la vaccination des moins de 11 ans restent soumis à prescription médicale.

Quels vaccins sans prescription ?

L'infirmier peut administrer **sans prescription** tous les vaccins suivants, conformément aux recommandations en vigueur : **grippe, Covid-19, DTPolio, coqueluche, ROR, hépatite B, méningocoque, pneumocoque, HPV, zona, VRS (2026)**.

Peut-on vacciner à domicile ?

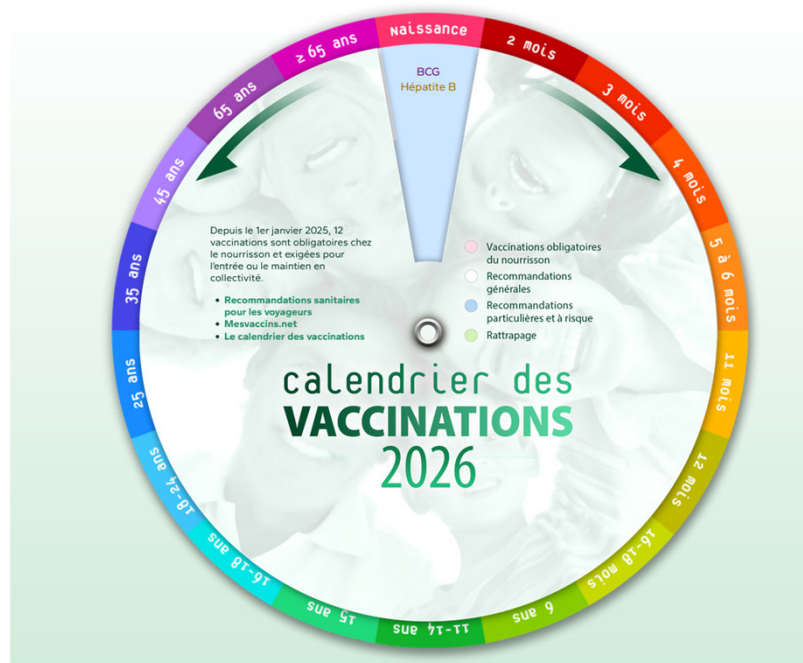
Oui. Les infirmiers peuvent vacciner à domicile. Les conditions sont les mêmes qu'en établissement : respect de la chaîne du froid, trousse d'urgence avec adrénaline disponible et temps dédié à la surveillance post-vaccinale de 15 minutes minimum sur place.

Comment facturer la vaccination ?

La cotation dépend du contexte. Pour une vaccination sur prescription médicale : la cotation AMI 2.4 s'applique. Pour une vaccination + prescription (décret 2023) : c'est l'AMI 3.05. Des indemnités de déplacement s'ajoutent pour les visites à domicile. Fiez-vous toujours à la NGAP en vigueur.

DES OUTILS A VOTRE DISPOSITION

L'ACCES AUX RECOMMANDATIONS EN 1 CLIC



Cet outil réalisé chaque année par le CRES et l'ARS PACA permet de connaître pour chaque tranche d'âge les vaccinations pour lesquelles il convient d'être à jour :

- recommandations générales (fond blanc), dont vaccinations obligatoires du nourrisson (fond rose)
- rattrapage (fond vert)
- populations particulières et à risque (fond bleu)

Il suffit de cliquer sur chaque vaccination pour accéder aux informations détaillées.

Un accès simplifié aux recommandations pour les professionnels de santé comme le grand public

Le site <https://vaccination-info-service.fr/> est aussi un bel outil de référence en matière de vaccination

DES OUTILS A VOTRE DISPOSITION

Un webinaire dédié aux professionnels de santé vaccinateurs

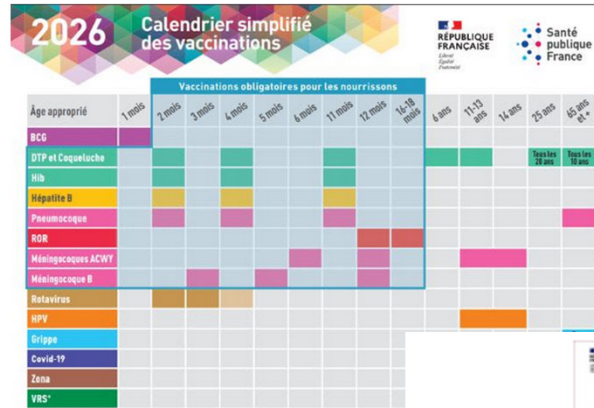
Replay : <https://actus-ps-74.cpam-haute-savoie.fr/blog/post-4/>

Chaque année la CPAM de Haute-Savoie invite tous les professionnels de santé vaccinateurs du département. L'objectif de ce webinaire est d'**actualiser les connaissances** sur la vaccination et de donner les clés pour **mieux convaincre et accompagner les patients à se faire vacciner**.

Le webinaire est animé par:

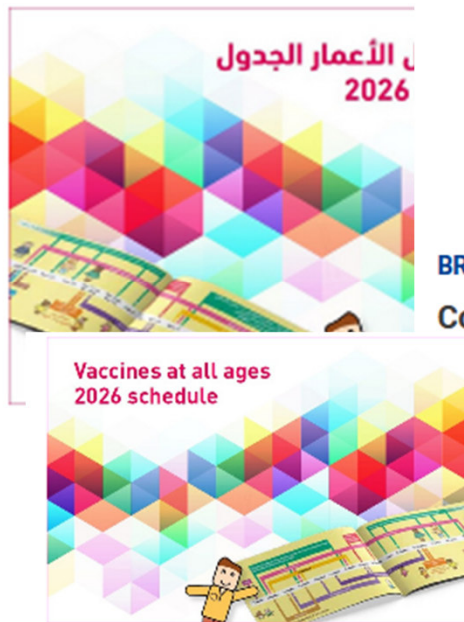
- ❖ Dr Cécile Janssen, médecin infectiologue au CH Annecy-Genevois qui aborde les questions de :
 - Epidémiologie
 - Recommandations et couverture vaccinale
 - Organisation pratique de la vaccination
- ❖ Pr Aurélie Gauchet, professeure en Psychologie clinique de la santé à l'Université Savoie Mont Blanc qui a abordé les questions de :
 - Hésitation vaccinale
 - Entretien motivationnel à la vaccination

PREPAREZ LA CAMPAGNE VACCINATION GRIPPE 2026-2027



Santé Publique France met à disposition gratuitement de nombreux dépliants, flyers en plusieurs langues à destination des professionnels de santé et de leurs patients

<https://www.santepubliquefrance.fr/vaccination/outils>



BROCHURE

Comprendre la vaccination :
Enfants, adolescents, adultes



AFFICHE

Ici, on vous vaccine [Affiche 40x60cm]



DEPLIANT/FLYER

Vaccination des seniors : Repères pour votre pratique



LA CONSULTATION INFIRMIÈRE DE PRÉVENTION



La loi du 27 juin 2025 ouvre la voie à de nouvelles formes d'exercice infirmier, dont la consultation infirmière autonome.



Consultation infirmière

La consultation infirmière est une pratique professionnelle par laquelle un(e) infirmier(e) recueille des données concernant l'état de santé de la personne, réalise un examen clinique en vue d'établir son diagnostic, celui-ci repose sur des données probantes acquises par la science.



Prescription autonome élargie

Les IDE pourront prescrire produits de santé et examens complémentaires (liste fixée par arrêté ministériel à venir).



Actions de dépistage communautaire

Conception et mise en œuvre d'actions de dépistage et de repérage auprès de populations ou groupes (décret décembre 2025, art. 7°).



Le jugement clinique

Il représente le résultat du raisonnement Clinique conduit tout au long de la consultation infirmière. Il n'est pas obligatoirement formulé sous forme de diagnostic infirmiers mais représente les fondations de la construction du projet de soins de la personne accompagnée.

Ensemble, construisons la prévention de demain en Haute-Savoie.

MON BILAN PRÉVENTION : un exemple de mise en oeuvre de la consultation IDE - incontournable pour les infirmiers libéraux

Mon Bilan Prévention

Qu'est-ce que c'est ?

Mon Bilan Prévention est un dispositif destiné à tous les assurés sociaux aux âges clés de la vie, c'est-à-dire entre **18 et 25 ans**, **45 et 50 ans**, **60 et 65 ans** et **70 et 75 ans**. C'est un temps d'échange dédié à la prévention en santé de 30 à 45 minutes, réalisé par l'un des professionnels de santé suivants : **médecin, pharmacien, sage-femme, infirmier**.

Le bilan de prévention n'est pas une consultation classique à visée de diagnostic ou de soin. En effet, grâce à une **approche pluridimensionnelle** de la santé, il est l'occasion de faire le point sur ses habitudes de vie et son environnement, de comprendre les déterminants de santé et de modifier ses comportements.

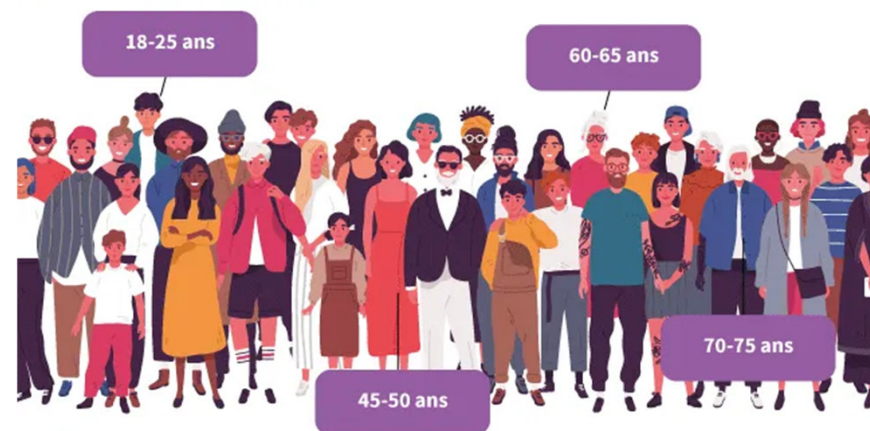
Quelques exemples de thématiques abordées

- Activité physique et sédentarité
- Nutrition
- Sommeil
- Conduites addictives
- Vaccination
- Santé mentale
- Santé sexuelle
- Perte d'autonomie
- Habitat et environnement
- Cancers
- Autres maladies chroniques
- Vie sociale

Mon Bilan Prévention est un dispositif clés en main pour initier une démarche de prévention avec vos patients.

Objectif : inciter les patients à devenir acteur de leur santé en adaptant leur comportement.

Les bilans sont destinés à tous les assurés sociaux aux âges clés de la vie et sont réalisés auprès des médecins, sages-femmes, **infirmiers** et pharmaciens.

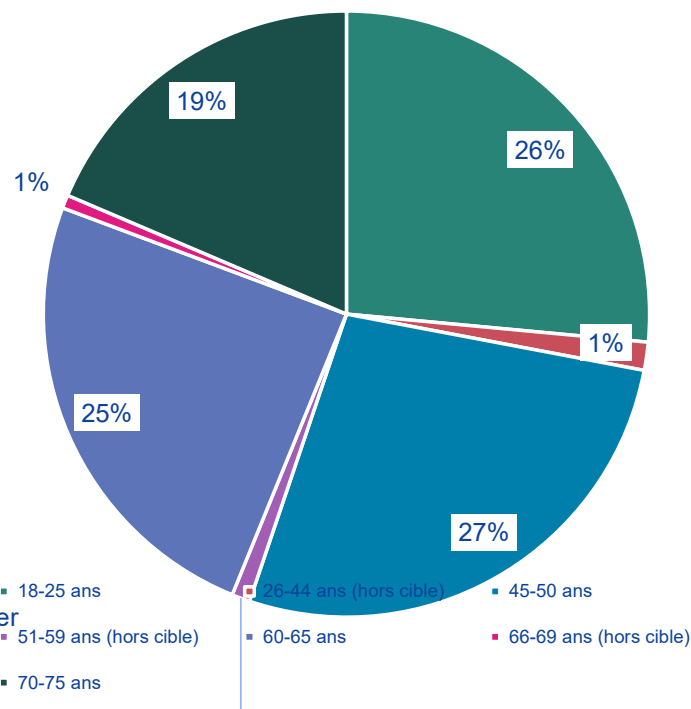


MON BILAN PRÉVENTION : bilan 2025 en Haute-Savoie

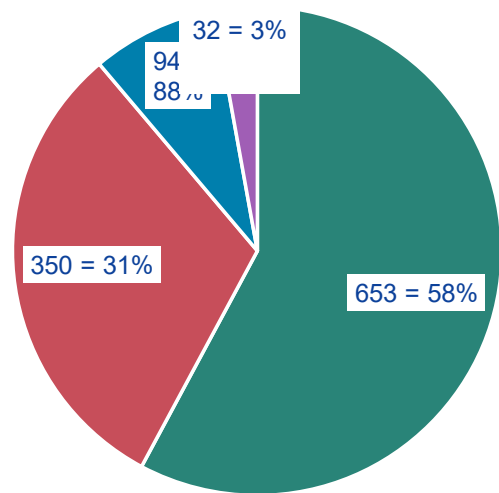
La participation des IDE au dispositif Mon Bilan Prévention reste encore limitée en Haute-Savoie (32 bilans réalisés, contre 6,6 % en moyenne en AURA), laissant entrevoir une marge de progression et un rôle clé à développer pour les infirmiers dans la prévention.

1 336 bilans réalisés en Haute-Savoie

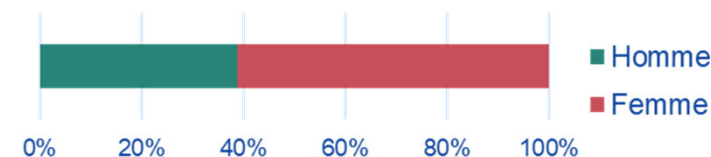
Tranches d'âge



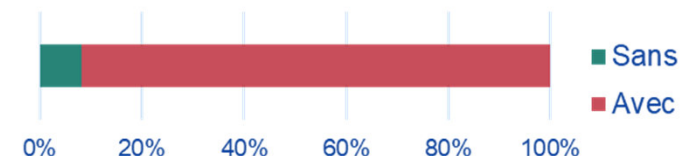
Effecteurs



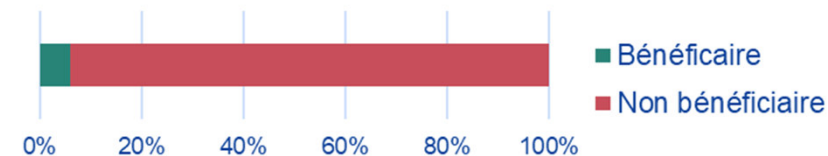
Sexe



Médecin traitant



Complémentaire santé solidaire



MON BILAN PRÉVENTION : UN OUTIL AU CŒUR DU RÔLE IDE

1

Le repérage des risques individuels et la priorisation d'une ou deux thématiques

La **fiche d'aide au repérage des risques**, conçue en complémentarité avec l'auto-questionnaire (complété en amont par le patient), est un outil d'aide à la conduite de l'échange.

Il s'agit ici de creuser les éventuels facteurs de risques en santé en tenant compte du contexte de vie de la personne.

Cette étape aboutit à une **décision partagée de priorisation d'un ou deux sujets sur lesquels agir pour améliorer la santé**.

30–45 min Durée prévue du bilan

2

Échange et priorisation

Cette partie est le cœur du bilan, car dédiée à la conduite du **changement d'habitudes par le bénéficiaire**. Elle permet de passer de la phase de constat à la phase d'action en s'appuyant sur des outils et des méthodes qui suscitent ou renforcent la motivation au changement d'habitudes.

30 €

Rémunération (code RDI)
aucun dépassement autorisé

3

Orientation & plan d'action

Concrètement, la **rédaction conjointe du Plan Personnalisé de Prévention (PPP)** permet de fixer un ou deux objectifs pratiques et atteignables (réduire sa consommation d'alcool, marcher 30 mn chaque jour...).

Vous identifiez les freins éventuels à la modification pérenne des comportements, indiquez quelques conseils pragmatiques ainsi que les ressources disponibles pour favoriser la motivation (lignes d'écoutes, atelier nutrition...) et redirigez vers des intervenants si cela est indiqué.

Ces ressources pourront être trouvées dans la **cartographie d'offres de prévention d'aval** et dans les **fiches thématiques**

100 % Prise en charge AM sans avance de frais

DES FORMATION ET OUTILS A VOTRE DISPOSITION

Les informations et outils à votre disposition:

Pour vous accompagner dans cette démarche, retrouvez dès maintenant toutes les informations détaillées et les outils spécifiquement développés (FQ, livret de présentation, fiches thématiques, fiches de conduite de bilan etc) sur :

<https://www.ameli.fr/haute-savoie/infirmier/sante-et-prevention/bilan-prevention-ages-cles>

<https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/mon-bilan-prevention-les-rendez-vous-sante-aux-ages-cles-de-la-vie/espace-professionnels/article/mon-bilan-prevention-pour-les-professionnels-de-sante>

<https://www.santepubliquefrance.fr/linfo-accessible-a-tous/mon-bilan-prevention>

Documents utiles	
Livret de présentation de Mon bilan prévention Guide - PDF, 1.66 Mo	
Fiches thématiques sur les thèmes à aborder lors de Mon bilan prévention Fiche pratique - PDF, 3.55 Mo	
Questionnaire Mon bilan prévention pour les 18-25 ans Fiche pratique - PDF, 542.52 Ko	
Questionnaire Mon bilan prévention pour les 45-50 ans Fiche pratique - PDF, 559.34 Ko	
Questionnaire Mon bilan prévention pour les 60-65 ans Fiche pratique - PDF, 603.1 Ko	
Questionnaire Mon bilan prévention pour les 70-75 ans Fiche pratique - PDF, 583.7 Ko	
Fiche d'aide au repérage des risques des 18-25 ans Fiche pratique - PDF, 166.91 Ko	
Fiche d'aide au repérage des risques des 45-50 ans Fiche pratique - PDF, 165.81 Ko	
Fiche d'aide au repérage des risques des 60-65 ans Fiche pratique - PDF, 137.66 Ko	
Fiche d'aide au repérage des risques des 70-75 ans Fiche pratique - PDF, 134.71 Ko	
Plan personnalisé de prévention pour les 18-25 ans Outil - PDF, 122.78 Ko	
Plan personnalisé de prévention pour les 45-50 ans Outil - PDF, 122.19 Ko	
Plan personnalisé de prévention pour les 60-65 ans Outil - PDF, 125.32 Ko	
Plan personnalisé de prévention pour les 70-75 ans Outil - PDF, 122.52 Ko	

Prendre soin de soi est important

C'est pourquoi entre 60 et 65 ans, il est recommandé de faire le point sur sa santé avec un professionnel de santé (médecin, infirmier, sage-femme ou pharmacien). Ce Bilan Prévention, recommandé, est totalement pris en charge par l'assurance maladie.

Répondez dès à présent au questionnaire ci-dessous afin de préparer votre Bilan Prévention. Vous n'êtes pas obligé(e) de répondre à toutes les questions ci-dessous, certaines pourront être abordées directement avec le professionnel de santé si vous le souhaitez.

Situation personnelle, environnement social et familial

Q1 - Vous êtes :

- ☐ Une femme
☐ Un homme
☐ Autre

Q2 - Assumez-vous un rôle d'aidant ?
Aidez-vous une personne de manière régulière et fréquente, en raison de son âge, de la maladie ou d'une situation de handicap ?

- ☐ Oui
☐ Non

Q3 - En cas de besoin, pouvez-vous compter sur une personne de votre entourage ?

- ☐ Oui
☐ Non

Q4 - Au cours des 6 derniers mois, avez-vous eu des contacts avec des proches (amis, membres de votre famille) ?

- ☐ Oui
☐ Non

Vos antécédents personnels et familiaux

Q5 - Avez-vous ou avez-vous eu une de ces maladies ou facteurs de risques ?

- ☐ Hypertension artérielle, diabète, cholestérol sanguin élevé
☐ Maladies cardiovasculaires (infarctus, maladie coronaire, insuffisance cardiaque, AVC...)
☐ Cancers
☐ Maladies respiratoires (asthme, bronchite chronique, BPCO)
☐ Arthrose ou maladie rhumatismale
☐ Fractures d'une vertèbre ou du col du fémur et/ou ostéoporose
☐ Autre(s) maladie(s) :
☐ Aucune

Q6 - À quand remonte votre dernière prise de sang et/ou une analyse d'urine ?

- ☐ Moins de 6 mois
☐ Plus de 6 mois

Merci d'en rapporter les résultats, si possible, lors de votre Bilan Prévention.

Q7 - Des personnes de votre famille proche (mère, père, sœur ou frère) sont ou ont été atteintes de maladies connues ?

Exemple : diabète, hypertension artérielle, cancer, dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA), maladie d'Alzheimer, ostéoporose, fracture du col du fémur,...

- ☐ Oui
☐ Non
☐ Je ne sais pas

Votre état de santé actuel

Q8 - Suivez-vous actuellement un traitement ?

- ☐ Oui
☐ Non

Si oui, veuillez amener, si possible, vos ordonnances lors de votre Bilan Prévention.

Q9 - Taille : m

Q10 - Poids : kg

Mon Bilan Prévention

60-65 ans

Fiche d'aide au repérage des risques entre 60 et 65 ans

À compléter par le professionnel de santé

Situation personnelle

Date du rendez-vous :
Nom et prénom :
Âge : ans
Genre : ☐ Homme ☐ Femme ☐ Ne souhaite pas répondre
Activité actuelle :
Antécédents médicaux/d'hospitalisation : ☐ Oui ☐ Non
Si oui, lesquels :

☐ Situation de handicap : ☐ inscrit à la MDPH
Pression artérielle :/.....mmHg
Taille :m Poids :kg
Médecin traitant : ☐ Oui ☐ Non
Si pas de médecin traitant, signaler, avec l'accord du patient, la situation à la CPAM
Antécédents familiaux : ☐ Oui ☐ Non
Si oui, lesquels :

Environnement social et familial

Le patient est dans une situation de : ☐ Rôle d'aidant ☐ Situation d'isolement ☐ Perte d'autonomie/dépendance

État de santé actuel

Si le patient suit un traitement
Lesquels :

☐ Médicament ou association contre-indiquée
☐ Polymédication

Si toux fréquente, grasse ramenant
des crachats ou essoufflement prononcé :
☐ Pas d'explorations complémentaires réalisées
☐ Des explorations complémentaires ont déjà été réalisées

Si pauses respiratoires ou ronflements importants
pendant le sommeil :

☐ Le patient est appareillé pour une apnée du sommeil
☐ Polysomnographie déjà réalisée avant le Bilan Prévention

Si variation de poids :
☐ Gain ☐ Perte : de kg en mois
☐ Perte d'appétit

Si ostéoporose :
☐ Ostéodensitométrie réalisée

Recherche de facteurs de risques de chute :
☐ Le patient présente des risques, précisez :

Si suspicion de DMLA :
☐ Si réalisé lors du Bilan Prévention, résultat du test
de AMLER :

Perte d'autonomie – évaluation des capacités intrinsèques (ICOPE)

Capacités visuelles :
Résultat du tableau optométrique de l'OMS :

Capacités auditives :
☐ Résultat du test de la voix chuchotée :
☐ Résultat avec l'audiométrie à 35 dB :

Capacités locomotrices :
☐ Test de la chaise : le patient s'est levé de la chaise
5 fois en 14s

Capacités cognitives :
☐ Résultat du test des 3 mots réalisé :
☐ Résultat du test d'orientation dans le temps et l'espace :

☐ Proposition suivi ICOPE

Alimentation

Alimentation trop : ☐ Grasse ☐ Sucrée ☐ Salée
☐ Consommation de fruits et légumes insuffisante
☐ Autre :

Mon Bilan Prévention

60-65 ans

Plan Personnalisé de Prévention

Rédaction partagée (par la personne et le professionnel de santé), à l'issue de l'intervention brève.

Mes priorités en santé¹

Freins rencontrés

Conseils, modalités pratiques²

Ressources et intervenants

Modalités de suivi

Changer d'habitude n'est pas facile. Échanger avec une ou plusieurs personnes de confiance sur vos objectifs est un facteur de succès important pour maintenir votre motivation.

☐ Je m'oppose à ce que ce document soit communiqué à mon médecin traitant.



¹ Les priorités du PPP sont définies avec l'appui du professionnel de santé. Elles doivent être réalistes et en nombre limité.
² Exemples d'actions précises : appeler un numéro de ligne d'écoute, expliquer ce qu'est une Consultation Jeunes Consommateurs et comment s'y rendre...

→ Plus de ressources sur



DES FORMATIONS ET OUTILS A VOTRE DISPOSITION

- Un webinaire de présentation du dispositif construit en partenariat avec l'EHESP : <https://vimeo.com/1139929943>
- Une plateforme d'e-learning comportant des modules de formation et de remise à niveau dans le domaine de la prévention et présentant des techniques d'incitation au changement comme l'entretien motivationnel: <https://formation.bilan-prevention.ehesp.fr>

VOUS SOUHAITEZ REALISER DES BILANS PRÉVENTION ?

En tant que professionnel de santé, aucun enregistrement n'est requis pour réaliser des bilans de prévention mais vous pouvez signaler votre participation afin d'apparaître dans l'annuaire des PS réalisant des bilans.



DÉPISTAGES ORGANISÉS : UNE PLACE CROISSANTE POUR LES IDE

DOCS

Cancer du sein

Femmes 50–74 ans · mammographie tous les 2 ans
Levier d'amélioration prioritaire : taux en dessous de l'objectif et de la moyenne France

~61 000 nouveaux cas/an en France · 1ère cause de décès par cancer chez la femme

Dépistage en Haute-Savoie

59,69 %

51ème national,
8ème régional

France : 59,76 %

Rôle de l'infirmier

Promotion du dépistage auprès des patientes, orientation vers la mammographie, relance téléphonique via le bilan de prévention

DOCCU

Cancer du col de l'utérus

Femmes 25–65 ans · frottis / autoprélèvement

Taux supérieur à la France et à l'objectif · HPV Gardasil 9 remboursé jusqu'à 26 ans (déc. 2025)

Dépistage en Haute-Savoie

73,02 %

56ème national
10ème régional

France : 72,56 %

Rôle de l'infirmier

Réalisation possible dans le cadre de protocoles de coopération (arrêté janv. 2024), promotion du dépistage auprès des patientes, sensibilisation lors des bilans de prévention

Vaccination HPV élargie jusqu'à 26 ans (déc. 2025) – un acte infirmier à part entière

DOCCR

Cancer colorectal

Femmes et hommes 50–74 ans · test immunologique tous les 2 ans

Nettement au-dessus de la France (+7 pts) · 2e rang régional · Objectif encore à atteindre

Dépistage en Haute-Savoie

42,39 %

10ème national
2ème régional

France : 35,49 %

Rôle de l'infirmier

Remise du kit de dépistage, explication du test, promotion renforcée
Rémunération IDE en cours de négociation (avenant 11 CNI)

FOCUS DOCCR – FORMATION & REMUNERATION

Comment se former ?

Un support de formation dédié aux professionnels de santé est disponible sur le site de l'Institut national du cancer (INCa).

Les infirmiers peuvent également se rapprocher de leur centre régional de coordination des dépistages des cancers (CRCDC) pour bénéficier d'une formation à la remise des kits.

Quelle rémunération ?

- Remise du kit rémunéré 3€ puis 2€ de plus si réalisation du test par le patient.
- Information enregistrée dans le DMP du patient



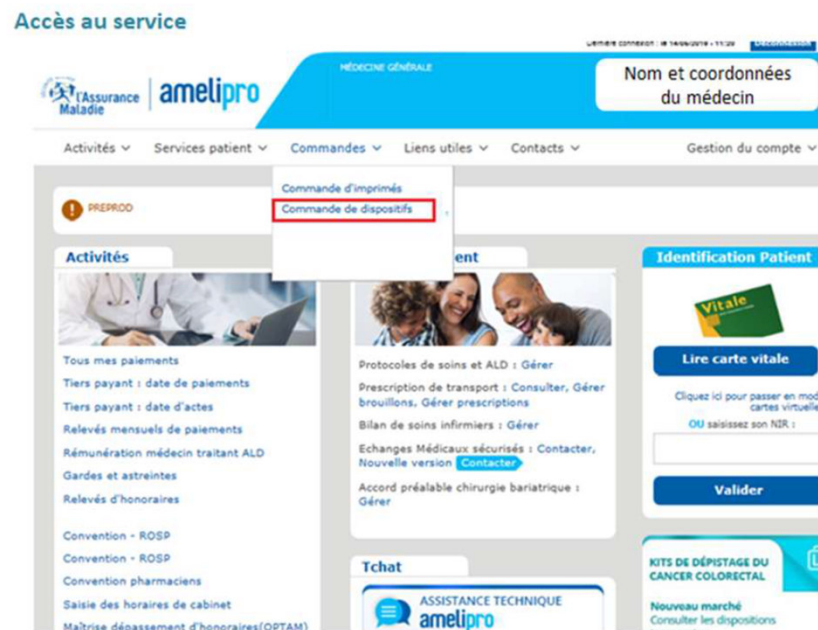
FOCUS DOCCR – LA COMMANDE DE KITS

Les kits de dépistage peuvent être commandés gratuitement depuis le portail amelipro, dans la limite de 2 coffrets de 20 kits par commande (soit 40 kits).

- IDE salariés → commande auprès du CRCDC
 - www.depistagecanceraura.fr/trouver-le-site-de-mon-departement
 - 04 79 68 30 40
 - contact.hautesavoie@depistagecanceraura.fr à privilégier (mettre l'adresse, quantité souhaitée)

Comment commander les kits ?

- IDEL → commande via AmeliPro



FOCUS DOCCR – PRESENTATION DU KIT



Date de péremption
au dos

Mode
d'emploi

INFOS CLÉS

Le test de dépistage du cancer colorectal permet de détecter un cancer à un stade très précoce. Détecté tôt, ce cancer se guérit dans 9 cas sur 10.

- ✓ **Fiable**
- € **Pris en charge à 100%**
- 🕒 **Simple et rapide**
- 📱 **Résultat : lien par SMS**

Recommandé tous les 2 ans pour les femmes et les hommes, de 50 à 74 ans, sans symptômes ni antécédents.

KIT DE DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL

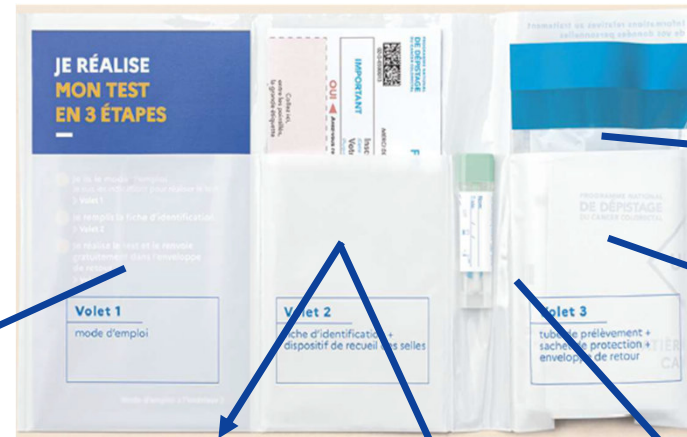
COMMENT JE M'Y PRENDS ?

Ce kit est à usage personnel. Avant son utilisation, conservez-le à une température comprise entre 2 et 30 degrés au maximum.

JE RÉALISE MON TEST EN 3 ÉTAPES

- 1 Je lis le mode d'emploi Je suis les indications pour réaliser le test. ➤ Volet 1
- 2 Je remplis la fiche d'identification ➤ Volet 2
- 3 Je réalise le test et le renvoie gratuitement dans l'enveloppe de retour ➤ Volet 3

Mode d'emploi à l'intérieur ➤



Fiche
d'identification

Dispositif de
recueil
de selles



Sachet de
protection du
tube de
prélèvement

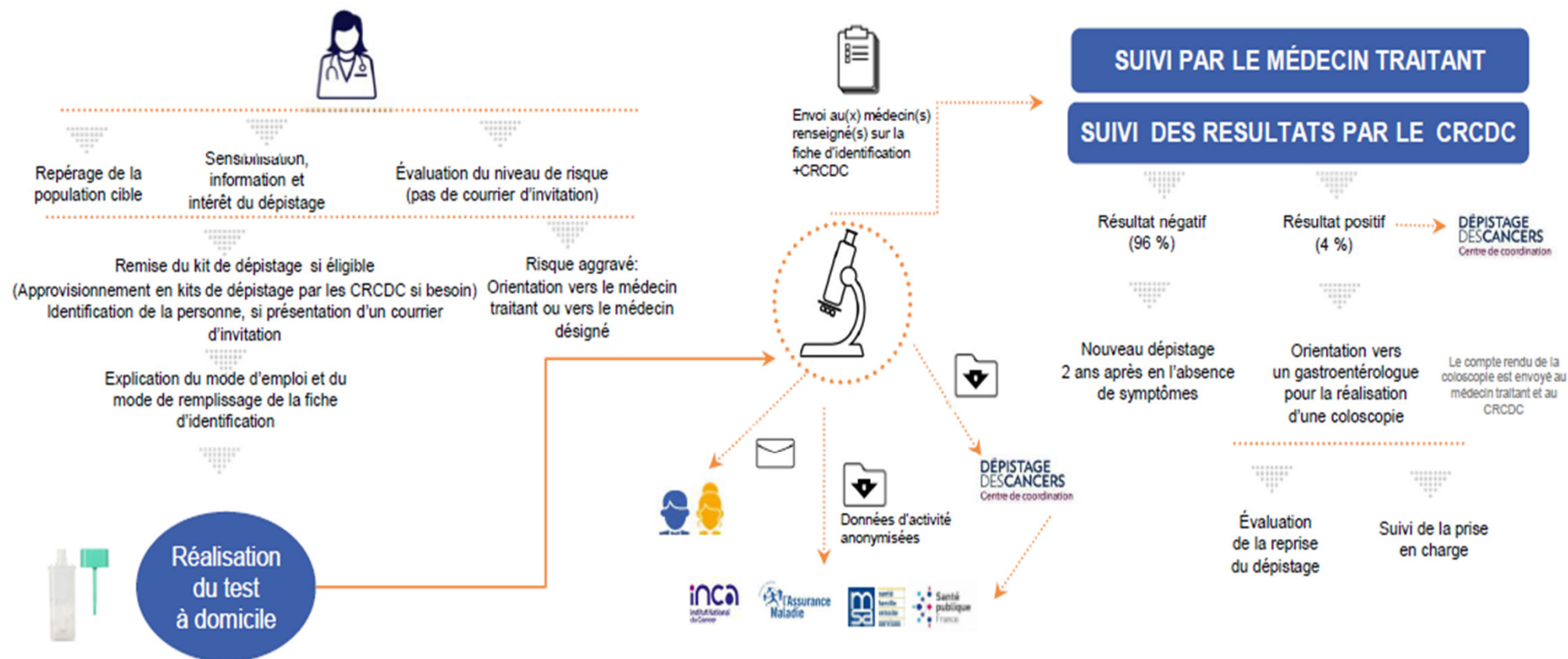
Enveloppe
affranchie



Tube de
prélèvement

FOCUS DOCCR – LA REMISE DU KIT PAR L'IDE

Le dépistage repose sur un test immunologique de recherche de sang occulte dans les selles, simple à réaliser à domicile



En résumé : les IDE, piliers de la prévention

 Vaccination : prescription et administration autonomes depuis 2023, un rôle de premier plan à consolider

 **Mon Bilan Prévention : 30 min, 30 €, 100 % AM . un espace d'échange précieux pour les patients**

 Dépistages organisés : les IDE sont ambassadeurs, relais et bientôt acteurs directs (cancer colorectal)

 **Perspectives : consultation infirmière autonome, prescription élargie, dépistage communautaire.**

Un avenir ambitieux

CONTACTS DU DÉPARTEMENT PRÉVENTION :

Aurélien ZULIAN

Responsable du Département Prévention
aurelie.zulian@assurance-maladie.fr
04 57 09 50 38 – 07 64 36 75 68

Romain DURET

Responsable du service Promotion de la santé
romain.duret@assurance-maladie.fr
prevention.cpam-haute-savoie@assurance-
maladie.fr
04 57 09 50 26

Adeline ETIENNE-BOUEILH

Responsable du Centre d'Examens de Santé
adeline.etienne-boueilh@assurance-maladie.fr
04 50 88 52 76 – 06 99 19 22 81

CONCLUSION

CONCLUSION

Merci à tous pour votre contribution à ce moment d'échange.

N'oubliez pas de participer à notre enquête de satisfaction pour nous aider à consolider notre démarche d'accompagnement des infirmiers de Haute-Savoie.